

**UNIVERSAL MULTIMEDIA SA**  
Société anonyme au capital de 1 901 200 EUR  
Siège social : 75 rue de Lourmel 75015 PARIS  
330 148 438 R.C.S. Paris

**INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE**  
**Chiffre d'affaires 3ème trimestre de l'exercice social**  
Exercice social de la Société du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011

	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>Variation</b>
<b><u>3ème trimestre (du 01/10/10 au 31/12/10)</u></b>	101 163 €	157 039 €	-35.59 %
<b>1<sup>er</sup> semestre (du 01/04/10 au 30/09/10)</b>	261 771 €	356 120 €	-26.50 %
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>362 934 €</b>	<b>513 159€</b>	<b>-29.28 %</b>

L'activité de Recherche et Développement de la société UNIVERSAL MULTIMEDIA reste toujours très active.

Par ailleurs, la Société UNIVERSAL MULTIMEDIA a commercialisé des tableaux interactifs et multimédia destinés à équiper des écoles numériques ainsi que des écrans plats en mode hôtel à des hôpitaux français.

Une requête devant le Tribunal de Commerce de Paris concernant la résolution du plan a été déposée par le Commissaire à l'exécution du plan de continuation ; lors de l'audience du 7 septembre 2010, UNIVERSAL MULTIMEDIA a sollicité un report du règlement du solde de cette échéance d'avril 2010 jusqu'au mois de décembre 2010.

Par jugement en date du 16 novembre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a approuvé la modification du plan de continuation et a reporté l'échéance relative à la 3<sup>ème</sup> année (584 K€), initialement prévue en avril 2010, au 31 décembre 2010. A ce jour, le montant de cette échéance n'a été payé qu'à hauteur de 100 000 € par UNIVERSAL MULTIMEDIA.

Dans une conjoncture toujours difficile, UNIVERSAL MULTIMEDIA est actuellement confrontée à des reports de certaines recettes attendues en particulier une absence de règlement des prestations fournies à l'un de ses principaux clients de l'exercice et à un remboursement différé du crédit de TVA pour un montant de 102 K€.

Face à ces difficultés, des actions visant à la restructuration du passif de la société, ainsi qu'à l'apport de financements complémentaires sont actuellement entreprises. La réussite de ces actions est indispensable à la poursuite des activités de la société.

UNIVERSAL MULTIMEDIA a été convoqué le 9 février dernier par le Tribunal de Commerce en Chambre du conseil suite à une demande de résolution du plan par le Commissaire à l'exécution du plan. Lors de cette audience, la société a proposé un report pour lui permettre de présenter une demande de modification du plan. Le Tribunal a accepté de renvoyer l'affaire dans l'attente du dépôt de la requête et de l'évolution des démarches entreprises actuellement par UNIVERSAL MULTIMEDIA.

A St Germain des Prés,  
Le 15 février 2011